

CAP-ITI asbl

C.A.P.I.T.I.(Centre d'Accueil Post Pénitentiaire - Information aux Toxicomanes Incarcérés) - Services pour personnes toxicomanes

ACTIVITÉS

- Accompagnement social et/ou psychologique non médicalisé de détenu(e)s (prisons de Forest, Berkendael, Saint-Gilles, Ittre et Nivelles) et ex-détenu(e)s usagers de produits (drogues, alcool, médicaments)
- Information des détenus quant aux possibilités de traitements et de programmes d'accompagnement ou de réinsertion en dehors des établissements pénitentiaires
- Service d'information et d'accompagnement en matière de réhabilitation pénale
- Formations et accompagnement de pratique autour de la consommation et du travail avec la personne judiciairisée)
- Supervisions individuelles et supervisions d'équipe

SITE WEB :

- <http://www.capiti.be>

MISSIONS :

• La prévention :

« a) le service actif en matière de toxicomanies organise des activités de prévention ou collabore à l'organisation d'activités ayant pour objet la prévention, notamment la prévention des dommages encourus par les usagers de drogues.

b) les activités de prévention peuvent notamment consister en :

1. l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population ainsi que des acteurs socio sanitaires, psychosociaux, scolaires et socioculturels en matière de toxicomanie et de prévention des dommages encourus par les usagers de drogues ;
2. les interventions spécifiques de prévention envers des groupes ciblés, notamment envers des personnes confrontées ou susceptibles d'être confrontées à des problèmes de toxicomanie ».

• L'accompagnement :

« Le service actif en matière de toxicomanie accompagne la demande des bénéficiaires et assure, en son

sein, par un suivi individualisé, la guidance psychosociale et administrative en concertation avec les personnes et institutions concernées, notamment les acteurs socio sanitaires, scolaires et socioculturels. Il peut ensuite orienter ou réorienter les bénéficiaires en fonction de leurs besoins vers des personnes ou institutions plus appropriées ».

Missions particulières :

- **La réinsertion.**

« Le service actif en matière de toxicomanie effectue un travail d'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale, familiale, scolaire et professionnelle des bénéficiaires. Il travaille en collaboration avec les personnes et institutions concernées, notamment les acteurs socio sanitaires, administratifs, scolaires et socioculturels et le monde du travail ».

- **La formation.**

« Le service actif en matière de toxicomanie assure la sensibilisation, la formation, la formation continuée ou la supervision d'intervenants confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux problèmes rencontrés par les usagers de drogues ».

Mission spécifique :

- **La réhabilitation.**

Informations importantes :

- Contact possible via un billet de rapport pour les prisons de Bruxelles , d'Ittre et de Nivelles

*** COVID-19 : ADAPTATION DES SERVICES PROPOSÉS ET MODALITÉS DE CONTACT - 08/04/20
Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 17h, pour soutenir les patients en difficulté, pas de visite en prison.

Plus d'informations sur le site de la FEDITO :

<https://feditobxl.be/fr/2020/03/covid-19-etat-des-lieux-des-services-daide-aux-usagers-de-drogues/> ***